



Solde de crédits d'une maison vendu aux enchères

Par **tioducato**, le **09/03/2018 à 17:40**

Bonjour, j'ai 3 frères et une sœur
Mes parents ont hypothéqué leur maison au bénéfice de ma sœur
À aujourd'hui ma sœur n'a pas honoré les remboursements du crédit
La maison va être saisie à un prix inférieur au solde du crédit restant
Question :
Vers qui le créancier va-t-il se retourner pour avoir le restant après la vente ?
Merci de vos avis
Bien cordialement
Merci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **09/03/2018 à 18:09**

Bsr
Vos parents avaient accordé donc...une caution hypothécaire. Il faut voir les termes de cette caution, si c'était dans le cadre d'une caution solidaire ou si elle portait uniquement sur la maison. Un avocat vous sera peut-être utile.

Par **amajuris**, le **09/03/2018 à 18:43**

bonjour, si vos parents s'étaient portés caution de leur fille, vos parents seront toujours débiteurs de la dette restante.
salutations

Par **tioducato**, le **09/03/2018 à 19:03**

Merci de vos réponses, pour info cette caution portait uniquement sur la maison, rnle Solde de la dette ma mère ne pourra hélas pas le payer, (mon père décédé)rnPensez vous que le créancier peut se rabattre sur nous les frères ? rnmerci de vos avis